



Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.

Conseil des droits de l'Homme de l'ONU



Le Togo entendu lors de la 52^e session ^{P3}

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togoais d'Informations et d'Analyses 09 Mars 2023 N° 410 - Prix 250 F CFA

Textile/Société TCC de la PIA

Générer 23 milliards de FCFA par an et créer 2.000 emplois directs ^{P2}

Elections régionales et législatives 2023

Les présidents des CELI enfin connus ^{P5}

FESMA 2^e Edition



Ce qu'il faut retenir

Liberté d'expression, médias et droit de l'homme



L'IPAO, L'OTM et le FAMEDEV lancent un projet aujourd'hui ^{P4}

PSAO/Phase II

^{P5}

L'OTR reçoit une mission de l'OMD



L'actualité continue sur le www.waraa-info.tg

Textile/Société TCC de la PIA Générer 23 milliards de FCFA par an et créer 2.000 emplois directs

Le Togo veut faire du secteur du textile et de l'habillement un véritable levier de développement, conformément à la feuille de route gouvernementale 2020-2025. La commercialisation des vêtements issus de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) est très attendue en cette année 2023. La société Togo Clothing Company (TCC) s'est installée au sein du parc textile de la PIA et fournira des services tout au long de la chaîne de valeur du coton.

Il s'agit d'un investissement de 20 milliards de francs CFA pour une usine capable de transformer annuellement jusqu'à 56 000 tonnes de coton et de générer 23 milliards de francs CFA de valeur à l'exportation. Pour atteindre cet objectif, entre autres actions, le pays s'est doté d'une politique du textile et de l'habillement pour la période 2022-2030. L'objectif est de faire du secteur, un levier de promotion de l'emploi,

d'augmenter le revenu par habitant de la population et ainsi, de contribuer à l'amélioration de l'économie nationale. La mise en œuvre de cette politique permettra, en outre, de réaliser l'ambition du pays en matière de création de véritables industries extractives et transformatrices, conformément à la Feuille de route du gouvernement. Elle mise à la fois sur la Plateforme industrielle d'Adétikopé et sur la revalorisation d'anciens sites comme l'usine textile de Datcha pour accueillir des unités de transformation. Un nouveau cadre juridique visant à améliorer davantage le climat des affaires et créer des emplois et la richesse au profit des Togolais a également été adopté le 30 novembre 2022.

Il s'agit de la loi portant statut de la zone franche industrielle qui offre des avantages aux investisseurs et entreprises œuvrant dans le domaine du textile et prévoit des mesures

innovantes. Sur le plan fiscal, il convient de relever, la stabilisation du taux d'impôt sur les sociétés, sur les dividendes et la patente à 10% à compter de la 9ème année et pour le restant de la durée de vie de la société. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques expatriées, il est exonéré sous réserve de la convention de non double imposition et la preuve de paiement. Par



ailleurs, la loi fait une part belle à certaines catégories d'impôt et taxe en les exonérant.

Il s'agit de la taxe foncière, l'impôt sur le revenu dû aux services

d'assistance technique étrangère, les droits et taxes non expressément visés. Il est prévu aussi une réduction de 50% de tous droits et taxes de douane et de la TVA s'agissant des véhicules utilitaires. Outre l'implantation de la société Togo Clothing Company (TCC) à la PIA et qui aura à générer jusqu'à 2.000 emplois directs, le site s'est doté d'un centre de forma-

sormais l'intérêt d'autres investisseurs internationaux spécialisés pour la plupart dans le textile.

Longtemps considéré comme l'une des réussites de l'agriculture africaine, le coton est depuis longtemps cultivé et tissé au Togo. La Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) va contribuer au développement de cette activité et permettra au Togo de prospérer avec ses ressources naturelles grâce à des infrastructures modernes et des services logistiques intégrés. Le coton est la première culture nationale de rente et le premier secteur pourvoyeur d'emplois en milieu rural au Togo avec 153 000 producteurs recensés au cours de la campagne agricole 2019-2020. Le produit qui est réputé pour sa grande qualité, peut désormais compter sur les unités de transformation et les nouvelles politiques pour sa commercialisation rentable.

Razak

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087, 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
Sans Dieu Rien
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-08
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Doha

Participation remarquable du Togo à la 5^e Conférence sur les pays les moins avancés

Une délégation togolaise conduite par Madame le premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé prend part à la 5^e Conférence sur les pays les moins avancés (PMA). Ouverte depuis le samedi 04 mars au Qatar, cette rencontre se referme ce jeudi 9 mars 2023. L'événement, placé sous l'égide des Nations Unies, rassemble 46 pays.

Il est question au cours de cette conférence d'élaborer des plans et des partenariats afin de concrétiser les promesses et ambitions du Programme d'ac-



tion de Doha adopté l'an dernier pour la prochaine décennie. Les travaux devront également permettre de mobiliser un soutien international supplémentaire en faveur des PMA, et de surmonter les défis structurels, d'éradiquer la pauvreté et

d'atteindre les objectifs de développement fixés au niveau international.

Représentant le Chef de l'État, Faure Essozimna Gnassingbé, le Premier ministre, Victoire Dogbé, a assisté au sommet des Chefs d'Etat et de

gouvernement, organisé en prélude au lancement de la conférence. Dans son allocution, Mme Victoire Dogbé a rappelé la volonté du pays d'accélérer son développement, et ses ambitions malgré les multiples crises auxquelles il est confronté. « *Mon pays, le Togo se réjouit de la tenue de cette conférence car, elle arrive à un moment charnière pour nos pays qui sont confrontés à de multiples crises : crises sanitaire, économique, climatique et sécuritaire. Ces crises qui déstabilisent*

nos pays. Je voudrais vous inviter à vous mobiliser pour mener des actions encore plus fortes pour accélérer l'impact de nos résultats. Et c'est ce que notre pays, le Togo a compris. À travers notre feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui se focalise surtout sur l'inclusion sous toutes ses dimensions avec comme projet phare l'identification biométrique, le registre des personnes et des ménages, et l'assurance maladie », a-t-elle déclaré.

J. N.

Conseil des droits de l'Homme de l'ONU **Le Togo entendu lors de la 52^e session**

Le conseil des droits de l'homme de l'ONU tient sa 52^e session depuis le 27 février 2023 à Genève. Le 2 mars dernier, le ministre des droits de l'Homme, de la Formation à la citoyenneté et des Relations avec les institutions de la République, Christian Trimua, a été entendu par le Conseil.

Cette 52^e session traite des questions relatives à la situation des droits de l'Homme dans plusieurs pays. Concrètement, au cours de ce débat de haut niveau, des représen-



tants de plus de 125 pays présentent la situation des droits de l'Homme dans leurs différents pays.

En ce qui concerne le Togo, le ministre a dans son intervention évoqué l'impact de la situation économique et financière mondiale sur les droits sociaux et

économiques. Tout en relevant la détermination avec laquelle le pays fait face à la crise, il a abordé les mesures urgentes prises pour réduire les effets de l'inflation sur le vécu quotidien de la population.

Parlant du terro-

risme et de l'extrémisme violent, il a présenté les mesures adoptées par le Togo pour renforcer la stabilité, notamment la stratégie du Togo pour le Sahel et la création concertée de mécanismes comme l'Initiative d'Accra.

Abordant la question de la protection et la promotion des droits humains, le ministre Trimua a soutenu que le Togo a fait des avancées notables. Dans ce sens, un avant-projet de loi sur

la reconnaissance et la protection des défenseurs des droits humains est élaboré, en dehors de la constitutionnalisation de l'abolition de la peine de mort et de la peine d'emprisonnement à perpétuité.

Il faut rappeler qu'il y a plus d'un an, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies avait adopté le rapport sur l'examen périodique universel (EPU) du Togo. Il avait accepté 182 points sur les 224 recommandations formulées par les 89 pays qui ont participé à l'oral.

Jack NUKUNU 3

Inclusion financière

Le Togo champion dans l'espace UEMOA

Le Togo continue de faire des prouesses en matière d'inclusion financière. Le pays affiche la meilleure performance en matière de progression de l'inclusion financière au sein de l'espace Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Selon les données rendues publiques par Mazamesso Assih, ministre chargée de l'Inclusion financière et de l'Organisation du secteur informel, le taux d'inclusion financière est passé de 82,59% en 2020 à 85,72% en 2021, en hausse de 3 points de pourcentage. Dans l'espace communautaire, ceci positionne le Togo devant son voisin le Bénin



(85,52%) et la Côte d'Ivoire (82,2%). A côté de cette performance, on relève également que selon la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Lomé affiche le meilleur taux de bancarisation élargi (qui tient compte des

activités de banque et de microfinance) de la sous-région, avec un taux de 84,18%, en progression annuelle de 4,14 points de pourcentage, comparé aux 80% de l'année 2020. Il faut préciser que la bancarisation est un moyen efficace, entre autres utilités, d'avoir

une idée du niveau de développement d'un pays. Le Togo affiche plutôt des scores qui amènent à dire sans risque de se tromper que la pauvreté recule dans les différentes localités. Une inclusion financière accélérée est une condition sine qua non pour une bancarisation solide et profitable pour les utilisateurs des services concernés. Le Togo est le premier pays le plus performant de l'UEMOA en matière d'inclusion financière. Le taux d'inclusion financière sur le territoire en 2021 est de 85,72%. Les décomptes bancaires deviennent de plus en plus nombreux. Synonyme d'un mieux-être parce

que pour épargner, il faut avoir le minimum qui peut permettre de vivre de façon décente sur une durée avant la nouvelle rentrée d'argent. Par exemple, 958 321 personnes avaient un compte bancaire en 2016 au Togo. En 2018, elles sont passées à 1.001.270 et en 2019, ce sont 1.099.990 individus qui détenaient un compte. En 2020, les détenteurs de comptes dans les établissements de crédit au Togo étaient de 1.178.587, soit une évolution de 7% par rapport au chiffre de 2019.

Razak

Liberté d'expression, médias et droit de l'homme

L'IPAO, L'OTM et le FAMEDEV lancent un projet aujourd'hui

L'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO), l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) et le Réseau Inter-Africain des Femmes, Médias, Genre et Développement (FAMEDEV) mettent en œuvre le projet « Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'homme au Togo ». Le lancement dudit projet est prévu pour jeudi 9 mars 2023, à Lomé.

L'initiative conjointe vise à promouvoir la liberté d'expression, le pluralisme des médias et la protection des défenseurs des droits de l'Homme au

Togo. De façon spécifique, ce projet va contribuer au développement des connaissances et au renforcement des capacités des journalistes et d'autres acteurs des médias sur leurs droits et leurs responsabilités et promouvoir un environnement juridique et institutionnel plus propice à l'exercice de la liberté d'expression et à la protection des défenseurs des droits humains.

A ce titre, les acteurs ciblés sont les professionnels des médias et institutions médiatiques, les jeunes et femmes défenseurs des droits de



l'homme, les organisations de défense des droits humains et les décideurs politiques. Engagés dans les débats locaux, nationaux et régionaux, ils vont renforcer leur compréhension des différents enjeux relatifs aux thématiques prioritaires du projet et poser les

bases d'une meilleure appropriation et acceptation des changements à engager, dans le champ de la protection des droits civils et politiques, notamment la liberté d'opinion, la protection des défenseurs de droits de l'Homme.

Ce projet piloté

par l'IPAO, l'OTM et le FAMEDEV est financé par l'Union Européenne (UE), pour une durée de trois ans (2023-2025). Il s'inscrit dans son objectif général qui consiste à « renforcer le rôle de la société civile dans la protection des droits fondamentaux, en particulier les droits civils et politiques ainsi que l'égalité de genre ».

Après la tenue de cet atelier dans la matinée, le projet va procéder à l'inauguration du nouveau siège de l'OTM dans l'après-midi.

La Rédaction

PSAO / Phase II

L'OTR reçoit une mission de l'OMD

Depuis le 27 février dernier, une mission de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) séjourne à Lomé dans le cadre de la phase II du projet sécurité en Afrique Occidentale (PSAO). Elle a été conduite à l'Office Togolais des Recettes (OTR) par l'Ambassadeur d'Allemagne au Togo.

Dans son mot de bienvenue, le *Commissaire des Douanes et Droits indirects*, Kwawo Atta Kakra ESSIEN, représentant le Commissaire Général, a salué les bonnes relations qui lient le Togo et l'Allema-



gne et qui ont permis de financer ce projet de sécurité qui est d'une importance capitale pour les pays de l'Afrique occidentale en général, et pour le Togo en particulier.

Débutée en 2018, la phase I de ce projet de l'OMD, avait permis à la douane togolaise de bénéficier de plusieurs formations parmi lesquelles la formation sur le CEMCOM 3. Un ap-

pui technique avait aussi permis de doter la douane togolaise de matériels adéquats comme les matériels de détection, les spectromètres, les kits de détection rapide, etc.

Le volet « genre » s'est ajouté à la phase II du projet, qui outillera davantage la douane togolaise pour l'une de ces... **la sécurité.**

Le PSAO est un pro-

jet de l'OMD, comportant plusieurs phases, centré dans un premier temps sur les administrations des douanes du Ghana, du Togo et de la Côte d'Ivoire et destiné à accompagner ces administrations dans la mise en œuvre de mesures efficaces pour lutter contre le commerce illicite d'armes à feu, d'explosifs et d'autres précurseurs chimiques et composants d'engins explosifs improvisés (EEI) et contre toutes les autres formes de commerce illicite.

La Rédaction

FESMA 2^e Edition

Ce qu'il faut retenir

Le Festival La Marmite tiendra sa deuxième édition du 26 avril au 09 mai 2023 à Lomé. Organisé sous le Haut Patronage de son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République togolaise, avec le concours de l'Union Européenne, partenaire officiel, de l'Université de Lomé, des associations de chefs et restaurateurs Africa Gastronomique Togo et Cuisines Africaines, le FESMA est une initiative de l'agence FOCUS YAKOU destinée à valoriser les saveurs et traditions locales et africaines.

Le thème retenu pour cette édition 2023 est : « Cuisine et Objectifs de Développement

Durable (ODD) : repenser la culture, le partage et la consommation des aliments ».

LE CONTEXTE

La proportion de personnes souffrant de la famine dans le monde croît sans cesse. Selon les chiffres des Nations-Unies, ils seraient près de 690 millions, soit environ 9% de la population mondiale exposés à la faim. La pandémie de la Covid-19 qui a sévi pendant deux ans, a exacerbé la situation. Et si la tendance ne s'inverse pas, les personnes touchées par la faim atteindraient

N° 410 - Jeudi 09 Mars 2023



840 millions d'ici 2030.

Dans ce contexte, un changement profond du système mondial d'agriculture et d'alimentation est nécessaire pour relever le défi de nourrir décemment et suffisamment les habitants de la terre, y compris les 2 milliards de personnes supplémentaires qu'elle comptera d'ici 2050. Cela passe par une augmentation des capacités de la productivité agricole ainsi qu'un renforcement des systèmes durables de production de nourriture.

En outre, selon les Nations-Unies, 500 millions de petites exploitations agricoles fournissent jusqu'à 80 % de la nourriture consommée dans les pays en développement. Investir dans ces exploitations constitue donc un moyen considérable d'améliorer la sécu-

rité alimentaire et la nutrition des plus pauvres et d'accroître la production alimentaire pour les marchés locaux et mondiaux.

Depuis les années 1900, quelque 75 % de la diversité des cultures a disparu des champs des agriculteurs. Une meilleure utilisation de la biodiversité agricole peut contribuer à des régimes alimentaires plus nutritifs, des moyens d'existence améliorés pour les communautés agricoles et créer de systèmes agricoles plus résilients et durables

Par ailleurs, si les femmes des régions rurales jouissaient au même titre que les hommes d'un accès à la terre, à la technologie, aux services financiers, à l'éducation et aux marchés, le nombre de personnes souffrant de la faim serait réduit de 100 à 150 mil-

lions.

De fait, le FESMA édition 2023 offrira un cadre à la réflexion sur les nouveaux paradigmes à adopter ainsi que les mesures à mettre en œuvre afin de changer le système mondial d'alimentation et d'agriculture pour combattre la faim dans le monde. Elle sera parallèlement l'occasion, comme à chaque édition, de célébrer le savoir-faire culinaire ainsi que les saveurs et traditions africaines, de promouvoir les producteurs locaux ainsi que tous les acteurs de l'écosystème de la ferme à l'assiette. Cette nouvelle édition ouvrira par ailleurs ses portes à la découverte des richesses culturelles et culinaires d'autres régions du monde.

OBJECTIFS

L'objectif général du FESMA est de promouvoir les saveurs et les traditions africaines à travers la valorisation des produits locaux et des richesses culinaires togolaises et africaines. Il s'agit aussi de mener une réflexion holistique sur les nouveaux paradigmes à adopter en vue de nouveaux modes d'alimentation, de proposer des mesures pour changer le système mondial d'agriculture et d'alimentation, mais également de plaider en faveur d'une meilleure utilisation de la

biodiversité agricole pour contribuer à des régimes alimentaires plus nutritifs ; ou encore de connecter les acteurs de l'écosystème agro-alimentaire.

LE PUBLIC CIBLE

Près de 150 exposants (chefs, cuisiniers, restaurateurs, hôteliers, producteurs, transformateurs, industriels, distributeurs, investisseurs ...), plus de 50 institutions (ministères, administrations, partenaires techniques et financiers, investisseurs, ...) et près de 100 000 visiteurs sont attendus pour cette deuxième édition. C'est également le rendez-vous de tous les passionnés de la cuisine.

LE PROGRAMME

Plusieurs activités sont prévues au menu de cette deuxième édition : Foire/ Exposition, compétitions culinaires, dégustation de produits et mets de nos régions et d'ailleurs, Rencontres B to B et Networking, Master Class, Ateliers, Formation, Sensibilisation, Colloques, Soirée de gala.

Le programme avec les différentes innovations de l'édition 2023 a été dévoilé le 21 février à Lomé au cours du lancement officiel.

Elections régionales et législatives 2023

Les présidents des CELI enfin connus

Le président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), M. Dago Yabré a nommé le 06 mars dernier les présidents des Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI). Ces nominations s'inscrivent dans la droite ligne des consultations électorales prévues pour cette année 2023. Désormais tout est fin prêt pour lancer véritablement la machine électorale. Lire le communiqué portant nomination des présidents des CELI.



ARRETE N° 001 /2023/PCENI
portant nomination des Présidents des Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI)

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante

- Vu la Constitution du 14 octobre 1992;
- Vu la loi n° 2022-007 du 30 mai 2022 portant modification de la loi n° 2012-003 du 29 mai 2012 portant code électoral modifiée par la loi n° 2013-004 du 18 février 2013, la loi n° 2013-008 du 22 mars 2013, la loi n° 2019-017 du 06 novembre 2019 et la loi n° 2021-018 du 13 octobre 2021;
- Vu le procès-verbal de l'Assemblée nationale en date du 24 mars 2022 relatif à l'élection des membres de la CENI;
- Vu le procès-verbal de la Cour constitutionnelle en date du 04 avril 2022 relatif à la prestation de serment des membres de la CENI;
- Vu le décret n° 2022-018PM du 09 mai 2022 relatif à l'élection des membres du bureau exécutif;
- Vu la loi n° 2022-018PM du 09 mai 2022 portant nomination du Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI);
- Vu le décret n° 2022-138PM du 27 décembre 2022 portant création des commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI);
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;
- L'Assemblée plénière de la CENI entendue;

Arrêté :

Article 1^{er} : Sont nommés Présidents des Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI) dans le cadre des consultations électorales de 2023, les magistrats ci-après :

N° D'ORDRE	COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES INDEPENDANTES (CELI)	COMMUNES RELEVANT DU RESSORT TERRITORIAL	NOM ET PRENOMS DES MAGISTRATS-PRÉSIDENTS
1	CINKASSE	CINKASSE 1 CINKASSE 2	M. POULI Kouy
2	TONE 1 et 4	TONE 1 TONE 4	M. KOLANI Toteboko
3	TONE 2 et 3	TONE 2 TONE 3	M. ANKOU Kofi Abo
4	TANOUKARE	TANOUKARE 1 TANOUKARE 2	M. SORNY Koutjo Agbessi
5	KPENDINGAL	KPENDINGAL 1 KPENDINGAL 2	M. KOUSSA Koussani Ignace
6	KPENDINGAL-OUEST	KPENDINGAL-OUEST 1 KPENDINGAL-OUEST 2	M. KAZOULE Abalo
7	OTI	OTI 1 OTI 2	M. BADJEMNA Faguédjé
8	OTI-SUD	OTI-SUD 1 OTI-SUD 2	M. ZIEBROU Alassane
9	KERAN	KERAN 1 KERAN 2 KERAN 3	M. TOUTABIZ Singidre
10	BRANI	BRANI 1 BRANI 2	M. ALASSANE Abdoul-Salari Touré
11	DOUFELGOU	DOUFELGOU 1 DOUFELGOU 2 DOUFELGOU 3	M. GAGBEME Yao

N° D'ORDRE	COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES INDEPENDANTES (CELI)	COMMUNES RELEVANT DU RESSORT TERRITORIAL	NOM ET PRENOMS DES MAGISTRATS-PRÉSIDENTS
12	KOZAH 1 et 2	KOZAH 1 KOZAH 2	M. DJANGUENANE Liriman
13	KOZAH 3 et 4	KOZAH 3 KOZAH 4	M. GBESSIE Kofi
14	ASSOLI	ASSOLI 1 ASSOLI 2 ASSOLI 3	M. ABOTCHI Kofi Ayassounon
15	DANKPEN	DANKPEN 1 DANKPEN 2 DANKPEN 3	M. PETCHELEBIA Aimo Passantini
16	BASSAR 1	BASSAR 1	M. GHAMA Pitalatang
17	BASSAR 2-3 et 4	BASSAR 2 BASSAR 3 BASSAR 4	M. KOFFI Koussan
18	TCHADOUJO 1 et 2	TCHADOUJO 1 TCHADOUJO 2	M. KOYOROKO Koko Olye
19	TCHADOUJO 3 et 4	TCHADOUJO 3 TCHADOUJO 4	M. LARE Kofani Douli
20	TCHAMBA	TCHAMBA 1 TCHAMBA 2 TCHAMBA 3	M. KIZOU Pnamniewe
21	SOTOUBOUA	SOTOUBOUA 1 SOTOUBOUA 2 SOTOUBOUA 3	M. AYAH Yao Mawungu
22	MÔ	MÔ 1 MÔ 2 MÔ 3	M. KGO Nana-Abaic
23	BLITTA	BLITTA 1 BLITTA 2 BLITTA 3	M. KUBIAKU Kofi Agbénossani
24	AHE	AHE 1 AHE 2	M. HOUNKPATI Koussan
25	OGOU 1 et 4	OGOU 1 OGOU 4	M. BALOURI Djawa
26	OGOU 2 et 3	OGOU 2 OGOU 3	M. BATEMBUE Damissane
27	AMOU	AMOU 1 AMOU 2	M. BAKOYA-YACE Tawina
28	HAHO 1 et 2	HAHO 1 HAHO 2	M. APOU Oyo-Gao
29	HAHO 3 et 4	HAHO 3 HAHO 4	Mme ALLYNI Koko
30	EST-MONO	EST-MONO 1 EST-MONO 2 EST-MONO 3	M. ABASSA Koussy Abassou
31	MOYEN-MONO	MOYEN-MONO 1 MOYEN-MONO 2	M. AKAGLA Yao
32	AGOU	AGOU 1 AGOU 2	M. TOLA Sogbitchéwa
33	KLOTO	KLOTO 1 KLOTO 2 KLOTO 3	M. AKAKPO Koussani
34	KPELE	KPELE 1 KPELE 2 DANYI 1	M. DUMA Améhou
35	DANYI	DANYI 1 DANYI 2	M. BALLA Nwani

N° D'ORDRE	COMMISSIONS ELECTORALES LOCALES INDEPENDANTES (CELI)	COMMUNES RELEVANT DU RESSORT TERRITORIAL	NOM ET PRENOMS DES MAGISTRATS-PRÉSIDENTS
36	WARA	WARA 1 WARA 2 WARA 3	PERE Tolémi Essatchéwa
37	AKESOU	AKESOU 1 AKESOU 2	BITEMA Tahiré
38	LACS 1 et 3	LACS 1 LACS 3	De SOUDA Koussé Dabadori
39	LACS 2 et 4	LACS 2 LACS 4	Mme HEDJANI Aou Anoué
40	BASANO	BASANO 1 BASANO 2	AKPALO Gbolé
41	VO 1 et 3	VO 1 VO 3	KAPI Amine
42	VO 2 et 4	VO 2 VO 4	ADJINPABBA Nana
43	DO 1 et 2	DO 1 DO 2	BATCHOKANG Koussé-Abaic
44	DO 3 et 4	DO 3 DO 4	KATAKA Kousséhan Tchomé
45	YOTO	YOTO 1 YOTO 2 YOTO 3	Mme AKAKPO Koussé
46	AWE	AWE 1 AWE 2	GAMATHO Faly Pabéwa
47	AGOE-NYIVÉ 1	AGOE-NYIVÉ 1 (AGOE-NYIVÉ)	POUTOUJI Ahi
48	AGOE-NYIVÉ 4-6	AGOE-NYIVÉ 4 (DOGBE) AGOE-NYIVÉ 5 (ADITRACOU) AGOE-NYIVÉ 6 (SANGASSO)	Mme NZONOU Dango
49	AGOE-NYIVÉ 2-3-5	AGOE-NYIVÉ 2 (SANGASSO) AGOE-NYIVÉ 3 (NANPOSSITOU) AGOE-NYIVÉ 5 (ZANQUENA)	Mme KIGBENO Koussé
50	GOLFE 1	GOLFE 1 (BE EST)	ADJIDEA Ahoé
51	GOLFE 2	GOLFE 2 (BE CENTRE)	ADJOU Ahi
52	GOLFE 3	GOLFE 3 (BE OUEST)	BABA-YARA Ahi Larina
53	GOLFE 4	GOLFE 4 (AMOUTI)	ESSÉ Kousséhan
54	GOLFE 5	GOLFE 5 (APLADJAGALI)	AKPAGLIA Koko
55	GOLFE 6	GOLFE 6 (SANGASSO)	BASSAH Koussé Mawungu
56	GOLFE 7	GOLFE 7 (APLADJAGALI)	Mme AYOLO AYOLO

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature sera publié au Journal officiel de la République togolaise.



- Annexes :
- Procès-verbal de la Présidence : 01
 - Procès-verbal : 01
 - Annuaire électorale : 01
 - Cour constitutionnelle : 01
 - Cour Suprême : 01
 - NANC : 01
 - Ministère de la Justice : 01
 - MINICOT : 01
 - MINICPSR : 01
 - CELI : 06
 - LISTE : 01

PHARMACIES DE GARDE
06. 2023 au 13 Mars 2023

PHARMACIE BON PASTEUR	91 43 44 84	44 Av. de la libération, en face de Brother Home
PHARMACIE AKOFA	22 21 00 97	Av. Maman N'Danida Amoutivé
PHARMACIE CRISTAL	97 07 12 32	Boulevard Houphé-Boigny
PHARMACIE OCAM	92 85 99 55	Rue de l'ENTENTE
PHARMACIE ADJOLOLO	97 93 86 59	1319, Rue de la charité proche du CMS de Nyekonakpoe
PHARMACIE AVE MARIA	22 22 33 01	Face ENSF (Ecole Nationale des Sages Femmes) près du CHU Tokoin
PHARMACIE LIBERATION	96 80 69 35	Avenue Libération Prolongée
PHARMACIE ISIS	70 44 83 87	Avenue Jean Paul II près des rails NUKAFU Gakpoto
PHARMACIE YEM-BLA	90 88 98 72	258, Av. Akéi face à la Résidence
PHARMACIE CITRUS	96 80 09 03	Attigéou Carrefour DVA, Grand Contournement
PHARMACIE FRATERNITE	96 80 09 19	Hédzranawé près de la Clinique St Joseph
PHARMACIE BAH	90 55 79 59	Rue de l'ENTENTE
PHARMACIE APOTHEKA	70 44 33 33	Face EPP Hédzranawé
PHARMACIE MAWULE	70 45 91 86	Bé-Kpota (Anc. Pharmacie du Rond Point Gakpoto)
PHARMACIE LE PROGRES	70 45 86 55	Grd contournement, face EPLL Universelle, non loin de la Gendarmerie d'AHADZI-Kpota
PHARMACIE ELI-BERACA	99 91 13 42	Route d'Adidogomé, Immeuble SIKOVIC face bureau de poste
PHARMACIE LA REFERENCE	96 80 09 96	Route de Kpalimé, Adidogomé Assiyéyé, à côté du bar Madiba
PHARMACIE BONTÉ	92 01 95 14	Route de SEGBE, Wonyomé-Adidogomé en face de la station Sanol
PHARMACIE JAHNAP	96 80 09 29	A côté de l'EPP Gakli, Djidjole-Gakli, immeuble Favo
PHARMACIE CONFIANCE	91 01 33 38	Face GTA
PHARMACIE LUMIERE	70 43 15 49	Agbalépédogan
PHARMACIE GROUPE C	99 98 20 87	Agbalépédogan face Clinique la Victoire non loin de l'EPP Groupe C
PHARMACIE ORCHIDEES	99 01 03 74	AGOE-TELESSOU, LEO 2000
PHARMACIE SOLIDARITE	96 80 09 76	Rue Avédji Vakposso - Près de la Station Total Totsi
PHARMACIE ARC-EN-CIEL	70 42 50 00	Agôé-Télessou, à 50m du Carrefour Margot
PHARMACIE DE LA VICTOIRE	70 45 74 92	Avédji Wéssomé, voie douane Adidogomé-carrefour Limousine (Après les rails)
PHARMACIE AGOE-NYIVÉ	91 61 02 62	A côté de l'Eglise Catholique d'Agôé-Nyivé
PHARMACIE APOU ANTOINE	70 41 36 12	Boulevard Lycée Agôé-Nyivé - Agôé-Assiyéyé
PHARMACIE SHALOM	70 49 96 51	Agôé-Cacavéli, non loin de BKS. Sur la route Agôé-Adidogomé
PHARMACIE MAWUNYO	70 42 34 64	Agôé-Sogbossito, route de Mission TOVE en face de la station OANDO
PHARMACIE LA MAIN DE DIEU	93 40 21 21	AGOE ASSIYEYE non loin de l'église des Assemblées de Dieu (Temple Gallilé)
PHARMACIE CHARITE	90 65 21 90	A côté du CEG d'Agôé-Nyivé
PHARMACIE ESPACE VIE	99 85 89 07	Agôé Logope, face bar Plaisir 2003
PHARMACIE DIVINA GRACIA	93 83 91 00	Quartier Agôé-Fiowi, Rond point Cool Catch (ancien carrefour Bañana-Bañana)
PHARMACIE ZOSSIMÉ	99 99 80 75	Zossimé, sur la route de Sanguéra près du marché de Zossimé
PHARMACIE ST PHILIPPE	90 67 33 24	Sanguéra, Route Lomé Kpalimé près de la Station service OANDO
PHARMACIE EVA	92 16 32 32	Sanguera, Kikamé, Non loin du T-OIL
PHARMACIE LE ROCHER	92 30 06 56	Agôé zongo, sur la route nationale N°1, près du terrain de jeu de golf
PHARMACIE ELEMAWUSSI	92 34 06 80	Adetikopé, Médina, Nationale N°1, avant PIA (Plateforme Industrielle)
PHARMACIE VERSEAU	92 05 23 49	Près de la maison Bateau Baguida
PHARMACIE DE L'EDEN	70 42 13 98	Route d'Aného, face Citi Baguida



Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)



Chers usagers de la route,
Présenter les gros billets au poste de péage, crée l'embouteillage, les longues files d'attente, les heurts et la perte de temps.

Présenter aux guichets des péages la juste monnaie selon la catégorie de votre engin, est un acte civique et citoyen qui évite les longues files d'attente et fait gagner en temps.

Tous pour la fluidité du franchissement aux postes de péage.

Ceci est un message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)

26th 09th
AVRIL - MAI
CETIF - LOME
TOGO 2000

FESTIVAL INTERNATIONAL
LA MARMITE 2023
FESMA
De la femme à l'assiette

APPEL AUX EXPOSANTS

LA PLUS GRANDE
FOIRE/ EXPOSITION
DE LA RESTAURATION ET
DE L'AGRO - ALIMENTAIRE

+ 50 000
visiteurs attendus

- Une ambiance quotidienne entretenue sur le site
- Une promotion offerte pour vos produits et services
- Une visibilité garantie pour votre entreprise

RESERVEZ VOTRE STAND MAINTENANT



www.festivalmarmite.com
+228 90 11 05 06 / +228 70 17 09 93 / +228 79 94 77 91